



**Caprins
Lait**
Collectif BioRéférences



LES EXPLOITATIONS CAPRINES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE DU MASSIF CENTRAL

Résultats de la campagne 2015

Suivis des exploitations et contribution à la rédaction :

Philippe ALLAIX, Chambre d'agriculture de la Loire

Aurélie BILLON, BIO BOURGOGNE

Françoise BOUILLON, Chambre d'agriculture de la Lozère

Sylvie DENIS, Chambre d'agriculture de la Corrèze

Johan Kévin GALTIER et Alexandre BANCAREL, APABA

Christel NAYET, Chambre d'agriculture de la Drôme

Synthèse des données et rédaction :

Catherine DE BOISSIEU, Institut de l'élevage

Juin 2017



1. Le projet BioRéférences porté par le Pôle AB Massif Central

En 2013 et 2014, le Pôle AB Massif Central a mené un important travail de concertation à l'échelle du Massif Central pour identifier les besoins des acteurs de l'agriculture biologique. Le projet BioRéférences a été élaboré pour apporter des réponses à un besoin majeur de références technico-économiques sur les systèmes de productions biologiques. Il a pour ambition de répondre à la diversité des besoins en références pour accompagner le développement d'élevages ruminants biologiques viables, vivables et en cohérence avec leur territoire et leurs filières/marchés.

Différents moyens ont été mis en place pour produire et valoriser au mieux les références sur les systèmes ruminants. Parmi ces moyens, un réseau de 70 fermes (en caprins lait, ovins lait, ovins viande, bovins lait et bovins viande) localisées sur le Massif Central a été constitué. Cette synthèse présente les résultats issus de ce réseau de douze fermes caprines pour la campagne 2015.

2. L'élevage caprin certifié en agriculture biologique en France et dans le Massif Central *(sources Agence Bio/OC, Agreste 2015 ; enquête annuelle laitière SSP ; GEB-Institut de l'élevage)*

En 2015, l'Agence Bio dénombrait 27 707 producteurs engagés en agriculture biologique, dont 36% pratiquent l'élevage d'herbivores et seulement 3% détiennent un élevage caprin. Les 879 exploitations recensées avec une activité caprine certifiées en agriculture biologique (91%) ou en conversion (9%) détenaient un total de 51 701 chèvres, soit une moyenne de 59 chèvres par exploitation. Ce nombre d'exploitations a progressé de près de 7% en un an. Selon Agreste, 73% de ces exploitations engagées dans la production caprine biologique déclarent transformer à la ferme.



Dans les 22 départements intégrés en partie ou en totalité dans le Massif Central, l'Agence Bio recensait pour la même année 285 exploitations certifiées avec un cheptel caprin, soit une progression de plus de 26% par rapport à 2011 et de 7% pour la seule année 2015. Ces exploitations détenaient un cheptel total de 13 730 chèvres, soit une moyenne de 48 chèvres par exploitations.

Par ailleurs, l'utilisation industrielle de lait de chèvre certifié biologique progresse avec 14 établissements assurant la collecte au niveau national. A près de 4,1 millions de litres en 2014, soit seulement 1% de la collecte totale de lait de chèvre, la collecte de lait de chèvre biologique a doublé sur les 5 dernières années. Les fabrications industrielles de fromages de chèvre biologiques s'élèvent quant à elles à 990 tonnes en 2015. Elles sont composées à 53% de fromages affinés et 47% de fromages frais.

Plus localement sur la zone du Massif Central, le marché des produits fabriqués à base de lait de chèvre biologique est en plein développement. Corollaire de cette évolution, la laiterie de La Lémance, la Bergerie de Lozère (groupe Triballat-Noyal) et Val d'Ormeze cherchent à développer leur collecte pour satisfaire leurs fabrications actuelles et la demande croissante de leurs clients.

3. Les exploitations caprines suivies dans le cadre du projet BioRéférences

Cette synthèse présente les résultats techniques et économiques de la campagne 2015 des 12 exploitations caprines laitières et fromagères suivies dans le cadre du projet BioRéférences. Ces suivis ont été réalisés par les Chambres d'agriculture de Corrèze, Drôme, Loire et Lozère, l'Association de Promotion de l'Agriculture Biologique en Aveyron [APABA], et l'association Bio Bourgogne [ex-SEDARB].

Entre 2014 et 2015, une exploitation en transformation fromagère fermière a arrêté le suivi. Elle a été remplacée par une exploitation en livraison.

Les 12 exploitations caprines suivies en 2015 se répartissent en deux systèmes distincts :

- 5 exploitations sont des systèmes livreurs dont la majorité de la production de lait de chèvre est commercialisée à une laiterie ;
- 7 exploitations sont des systèmes fromagers dont la majorité de la production est transformée à la ferme et commercialisée en circuits courts.

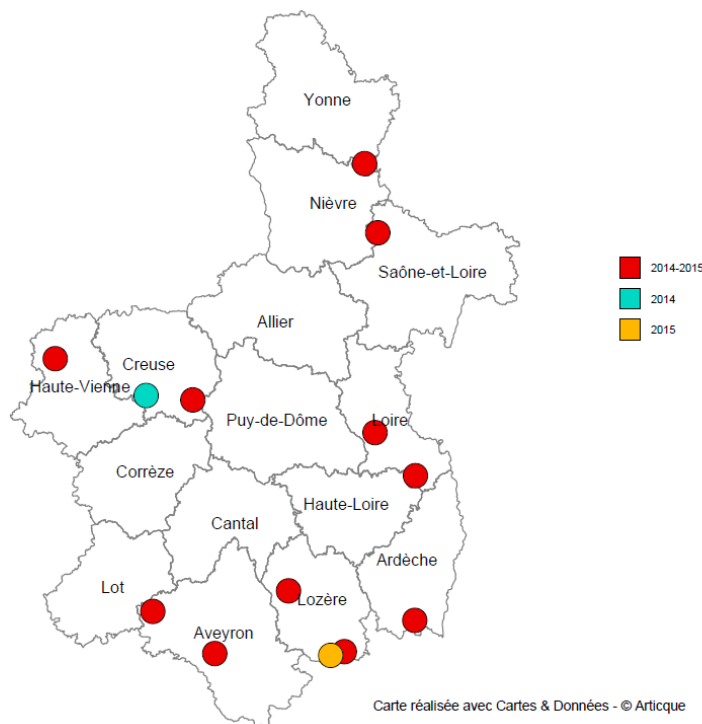
Avertissement : les résultats moyens présentés dans ce document n'illustrent pas la diversité des systèmes en agriculture biologique rencontrés dans le Massif Central mais seulement de l'échantillon étudié, composé d'un nombre limité de fermes.

Pour les systèmes livreurs, la conversion en agriculture biologique est récente, entre 2012 et 2013, et caractéristique de la demande croissante en lait de chèvre biologique ces dernières années. Pour les systèmes fromagers, la conversion en agriculture biologique est soit récente (≤ 5 ans) pour 5 exploitations, soit ancienne (> 10 ans) pour 2 exploitations.



Figure 1. Localisation des exploitations caprines suivies

(Source : projet BioRéférences, campagne 2015)



3.1. Structure des exploitations suivies

Le tableau ci-dessous présente les structures moyennes des exploitations suivies dans le projet. La main d'œuvre totale présente sur les exploitations est de 1,8 UMO pour les livreurs et de 3 UMO pour les fromagers. Il s'agit de main d'œuvre essentiellement familiale, 2 exploitations font appel à un salarié pour un quart temps et 2 exploitations font appel à un ou plusieurs salariés à temps plein.

Tableau 1. Structure des exploitations caprines

(Source : projet BioRéférences, campagne 2015)

	Fromagers		Livreurs	
	2015	Evol 2014 - 2015 [éch. constant]	2015	Evol 2014 - 2015 [éch. constant]
<i>Nombre d'exploitations</i>	7	7	5	4
Main-d'œuvre totale [UMO]	3.0	+5%	1.8	-1%
Main-d'œuvre exploitante [UMO]	1.9	=	1.4	=
Main-d'œuvre salariée [UMO]	1.0	+16%	0.2	-8%
Main-d'œuvre bénévole [UMO]	0.1	=	0.2	=
Main-d'œuvre atelier caprin [UMO]	1.8	+8%	1.3	+2%
SAU [ha]	44	=	40	-1%
SFP hors parcours [ha]	39	+1%	32	-13%
Surface en herbe [ha]	37	-4%	32	-3%
Surfaces pastorales* [ha]	29	=	78	-9%
Grandes cultures [ha]	5	-3%	8	+93%
Cheptel total [UGB]	33	-3%	46	-1%
Cheptel caprin [UGB]	12	-3%	37	+6%
Nombre de chèvres	58	+1%	178	+9%
Lait de chèvre produit [litres]	27 022	+2%	123 087	+14%

* pour les élevages qui en possèdent



La moyenne des deux groupes cache une variabilité importante dans les structures des exploitations suivies :

- la SAU varie de 2 à 175 ha chez les fromagers et de 15 à 93 ha chez les livreurs ;
- pour certaines exploitations, la SAU peut être complétée par des surfaces pastorales (jusqu'à 53 ha de parcours pour les fromagers et 117 ha de parcours chez les livreurs) ;
- le cheptel total (atelier caprin + autre(s) atelier(s) herbivore(s)) varie de 9 à 138 UGB chez les fromagers et de 18 à 97 UGB chez les livreurs, et seules 4 exploitations sont spécialisées en production caprine ;
- le nombre de chèvres varie de 39 à 84 chèvres chez les fromagers et de 89 à 406 chèvres chez les livreurs ;
- et le volume de lait de chèvre produit varie de 19 300 litres à 42 000 litres chez les fromagers et de 50 300 à 323 000 litres chez les livreurs.

La logique de conversion vers l'agriculture biologique est différente selon le type d'exploitation. Les exploitations en livraison se sont récemment converties à l'agriculture biologique (2012 ou 2013) suite à la crise traversée par la filière caprine en 2011 et pour répondre à une demande des laiteries en recherche croissante de lait certifié. Chez les fromagers, certaines exploitations sont « historiquement » en agriculture biologique depuis l'installation des exploitants (que cette installation soit récente ou non) et d'autres ont fait le choix de l'agriculture biologique par conviction ou pour élargir leur gamme de circuits de commercialisation et leurs clients potentiels (magasins spécialisés, demande des clients sur les marchés,...).

3.2. Résultats technico-économiques de l'atelier caprin

Le tableau ci-dessous présente les résultats moyens de la marge brute de l'atelier caprin. A noter dans le groupe des livreurs, une exploitation a transformé une partie du lait produit (7%) au cours de la campagne 2015. Dans le groupe des livreurs, une exploitation a par ailleurs un fonctionnement d'atelier un peu atypique des 4 autres avec des mises-bas en contre saison.

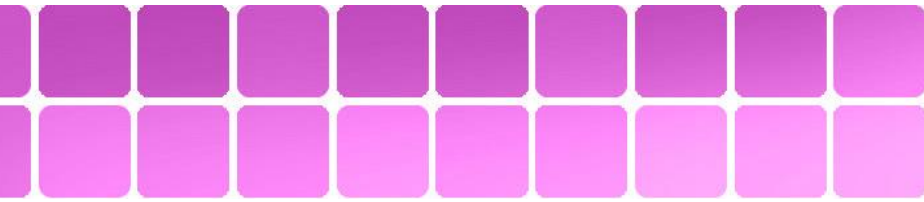
Tableau 2. Résultats technico-économiques de l'atelier caprin

(Source : projet BioRéférences, campagne 2015)

	Fromagers		Livreurs	
	2015	Evol 2014 - 2015 [éch. constant]	2015	Evol 2014 - 2015 [éch. constant]
<i>Nombre d'exploitations</i>	7	7	5	4
Nombre de chèvres	58	+1%	178	+9%
Lait de chèvre produit [litres]	27 022	+2%	123 087	+14%
Lait de chèvre produit /chèvre [litres]	481	+3%	647	+2%
Lait de chèvre produit /UMO atelier caprin [litres]	14 021	-9%	84 799	+15%
Lait de chèvre vendu laiterie [litres]	-	-	120 720	+15%
Lait de chèvre transformé [litres]	25 233	+8%	1 152	-11%
Prix du lait vendu laiterie [€/1000 litres]	-	-	811	+4%
Prix du lait transformé [€/1000 litres]	2 162	+2%	2 083	+4%
Concentrés et déshydratés des chèvres [kg/chèvre]	263	+15%	339	+9%
Part des concentrés et déshydratés achetés [%]	90%	+2 pts	89%	-10 pts
Concentrés et déshydratés des chèvres [g/litre]	548	+13%	515	+6%
Fourrages distribués [kg MS/chèvre]	677	+25%	720	+1%
Part des fourrages achetés [%]	24%	+2 pts	29%	+7 pts
Produit caprin + produit SFP caprine [€/chèvre]	1 008	+8%	546	+8%
Charges opérationnelles [€/chèvre]	306	+14%	317	+12%
dont charges d'alimentation [€/chèvre]	170	+19%	246	+12%
dont contrôle de perf. et frais de reproduction [€/chèvre]	8	+14%	19	-1%
dont frais vétérinaire [€/chèvre]	17	+36%	12	-35%
dont autres charges d'élevage [€/chèvre]	31	+36%	37	+64%
dont charges SFP caprine [€/chèvre]	9	-3%	12	+49%
dont frais de transformation [€/chèvre]	42	+40%	1	-8%
dont frais de commercialisation [€/chèvre]	29	-25%	2	+78%
Frais de transformation et de commercialisation [€/1000 litres]	150	+4%	6	+25%
Marge brute atelier caprin avec aides [€/chèvre]	741	+5%	242	-9%
Marge brute atelier caprin avec aides [€/1000 litres]	1 551	+4%	382	-10%
Marge brute atelier caprin avec aides [€/UMO atelier caprin]	23 789	-4%	32 613	-1%



Chez les fromagers, entre 2014 et 2015 on note une légère progression de la marge brute dégagée par l'atelier malgré des charges opérationnelles en hausse. Le prix moyen du lait transformé s'est élevé à 2 162 €/1000 litres en 2015. A titre indicatif, le prix du lait transformé dans les exploitations fromagères conventionnelles suivies dans le cadre du dispositif Inosys-Réseaux d'élevage dans les zones Sud-ouest et Rhône-Alpes s'élève à 2 009 €/1000 litres en 2015 (source Inosys Réseaux d'élevage). Les exploitations fromagères suivies bénéficient d'une légère meilleure valorisation de leur lait du fait de leur certification en agriculture biologique. Mais pour ces éleveurs, la certification est davantage là pour répondre à une conviction personnelle des exploitants ou contribuer à une image de leurs produits que pour bénéficier d'une meilleure valorisation. Par ailleurs, l'éloignement des exploitations caprines du Massif Central des grandes villes ou des pôles importants de consommation les amènent à travailler davantage la diversité de leurs circuits de commercialisation : marchés, magasins ou épiceries spécialisés, restaurateurs...



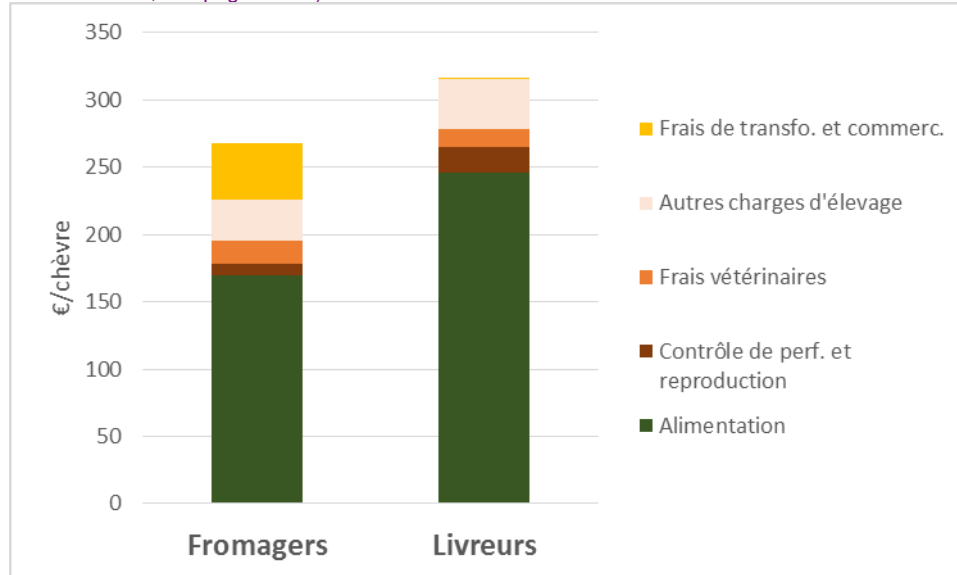
En complément, la marge brute dégagée dans les exploitations fromagères suivies dans le cadre du dispositif Inosys-Réseaux d'élevage dans les régions Sud-ouest et Rhône-Alpes s'élève à 1 001 €/chèvre. La différence majeure provient de la productivité par chèvre qui s'élève à 695 litres/chèvre contre 481 litres/chèvre en moyenne dans les 7 exploitations en agriculture biologique suivies ici.

Dans le groupe des livreurs, la légère augmentation du prix du lait valorisé en moyenne à 811 €/1000 litres n'a pas permis de compensé la hausse des charges. A titre indicatif, le prix moyen du lait de chèvre conventionnel pour la campagne 2015 était de 685 €/1000 litres au niveau national (source : Institut de l'élevage – GEB) et la marge brute dégagée dans les exploitations en livraison suivies dans le cadre du dispositif Inosys-Réseaux d'élevage dans l'Ouest et le Sud-ouest s'élève à 387 €/chèvre. Les différences s'expliquent par : une productivité laitière par chèvre moins élevée dans les 5 élevages suivis ici (647 litres/chèvre vs 870 litres/chèvre), une qualité du lait moindre (36.9 g/l de TB et 33.1 g/l de TP vs 38.1 g/l de TB et 33.6 g/l de TP de moyenne nationale en conventionnel) et des charges opérationnelles à un niveau élevé.

Du côté des charges opérationnelles l'alimentation représente 63% des charges opérationnelles de l'atelier pour les fromagers, 78% pour les livreurs. Elles ont augmenté respectivement de 12% et 14% entre 2014 et 2015, augmentation expliquée en grande partie par l'augmentation des charges d'alimentation (fourrages achetés surtout). En effet, l'été et l'automne 2014 se sont révélés relativement humides et ont pénalisé la quantité des stocks fourragers de la campagne 2015. Chez les fromagers, les frais de transformation et de commercialisation représente 16% des charges opérationnelles de l'atelier.

Figure 2. Détail des charges opérationnelles de l'atelier caprin

(Source : projet BioRéférences, campagne 2015)



3.3. Résultats économiques de l'exploitation

Le tableau ci-dessous présente les résultats économiques globaux au niveau de l'exploitation. L'analyse des moyennes dans cette partie économique sur un petit nombre de fermes est particulièrement délicate, compte tenu de la présence dans les groupes d'exploitations de structures très diverses et de systèmes mixtes ou diversifiés. Ainsi, dans le groupe des fromagers, une exploitation « atypique » du point de vue de la structure (très grande structure, plusieurs ateliers laitiers, plusieurs salariés), et pour laquelle l'atelier caprin ne représente que 12% du produit brut total dégagé, a été écartée de l'analyse.

Tableau 3. Résultats économiques de l'exploitation

(Source : projet BioRéférences, campagne 2015)

	Fromagers		Livreurs	
	2015	Evol 2014 - 2015 [éch. constant]	2015	Evol 2014 - 2015 [éch. constant]
<i>Nombre d'exploitations</i>	6	6	5	4
Produit brut total [€]	75 575	+14%	169 629	+11%
Produit brut total /UMO exploitant [€]	44 189	+14%	114 014	+9%
Produit atelier caprin [€]	52 703	+10%	112 177	+16%
en % du produit brut	71%	-4 pts	62%	+2 pts
Produits végétaux [€]	957	+48%	12 019	+90%
Aides totales [€]	14 953	+34%	38 166	+0%
Charges opérationnelles [€]	17 987	+12%	78 042	+29%
en % du produit brut	24%	-1 pts	43%	+6 pts
Charges de structure hors amo. et frais financiers [€]	25 661	+13%	43 126	+4%
en % du produit brut	34%	-1 pts	28%	-1 pts
Excédent brut d'exploitation [€]	31 927	+17%	48 235	-5%
en % du produit brut	42%	+3 pts	28%	-5 pts
Excédent brut d'exploitation /UMO exploitant [€]	18 275	+13%	33 316	-6%
Annuités + frais financiers court terme [€]	9 039	+26%	19 683	+0%
en % de l'excédent brut d'exploitation	12%	+2 pts	10%	-1 pts
Revenu disponible [€]	22 923	+12%	28 557	-8%
en % du produit brut	30%	+0 pts	18%	-4 pts
Revenu disponible /UMO exploitant [€]	13 150	+10%	20 057	-10%



Entre 2014 et 2015, le revenu disponible dégagé par le groupe des fromagers a progressé de 10% pour atteindre 13 150 €/UMO exploitant. Cette évolution s'explique en grande partie par l'impact positif de la réforme de la PAC sur ces exploitations (+34% d'aides) venu compenser l'augmentation des charges.

Dans le groupe des livreurs en revanche, situés sur la zone sud du Massif central, la réforme de la PAC semble ne pas avoir eu d'impact majeur sur le niveau d'aides. La hausse du produit total n'a pas permis de compenser l'évolution des charges opérationnelles et le revenu disponible a diminué de 10% pour atteindre 20 000 €/UMO exploitant.

3.4. Coûts de production de l'atelier caprin

Le coût de production de l'atelier caprin des exploitations suivies dans le cadre du projet a été calculé selon la méthode nationale¹ mise au point par l'Institut de l'élevage, en lien avec les Chambres d'agriculture et les contrôles laitiers. Toutes les charges sont rapportées aux 1 000 litres de lait, qu'il soit vendu en laiterie ou vendu sous forme de fromages. Les contours de l'atelier caprin incluent la production de lait ou de fromages, l'élevage des chevrettes, la production fourragère et la production de céréales autoconsommées par les caprins. Les charges supplétives (*) sont calculées pour rémunérer les facteurs de production que l'exploitant met à disposition de son entreprise : les terres en propriété, les capitaux propres et le travail que les exploitants consacrent à l'atelier. Pour les analyses collectives et l'élaboration de références, celui-ci est par convention estimé à 1,5 SMIC brut par UMO.

Tableau 4. Coût de production de l'atelier caprin [/ 1 000 litres de lait de chèvre produits]

(Source : projet BioRéférences, campagne 2015)

		Fromagers		Livreurs	
		2015	Evol 2014 - 2015 [éch. constant]	2015	Evol 2014 - 2015 [éch. constant]
<i>Nombre d'exploitations</i>		7	7	5	4
Volume produit par la main-d'œuvre rémunérée [litres/UMO]		13 019	-2%	83 960	+16%
CHARGES	Coût de l'alimentation [€/1 000 litres]	358	+12%	378	+4%
	dont alimentation achetée [€/1 000 litres]	340	+14%	363	+4%
	dont approvisionnement des surfaces [€/1 000 litres]	17	-20%	14	+7%
	Frais d'élevage (dont frais transfo. et com.) [€/1 000 litres]	287	-0%	108	+9%
	Mécanisation [€/1 000 litres]	384	-5%	223	+2%
	Bâtiments et installations [€/1 000 litres]	419	+1%	169	+8%
	Frais divers de gestion [€/1 000 litres]	283	-9%	79	-6%
	Foncier et Capital (*) [€/1 000 litres]	142	-5%	95	-15%
	Salaires et Travail exploitant (*) [€/1 000 litres]	2 057	-2%	322	-11%
Coût de production de l'atelier caprin [€/1 000 litres]		3 930	-1%	1 373	-1%
PRODUITS	Produit lait [€/1 000 litres]	2 159	+3%	827	+4%
	Produit viande [€/1 000 litres]	61	-22%	9	-80%
	Autres produits [€/1 000 litres]	58	-20%	8	-100%
	Aides [€/1 000 litres]	449	+21%	307	+3%
Produits de l'atelier caprin [€/1 000 litres]		2 727	+4%	1 151	-2%
Rémunération du travail yc main d'œuvre salariée permise par le produit [nombre de SMIC/UMO]		0.63	+8%	0.59	+0%
Rémunération du travail yc main d'œuvre salariée permise par le produit [€/1 000 litres]		854	+16%	100	-19%
Nombre d'élevages à plus d'1 SMIC/UMO		1		2	



¹ Pour en savoir plus : <http://idele.fr/services/publication/idelesolr/recommends/calculer-le-cout-de-production-en-elevage-caprin-laitier-et-fromager.html>

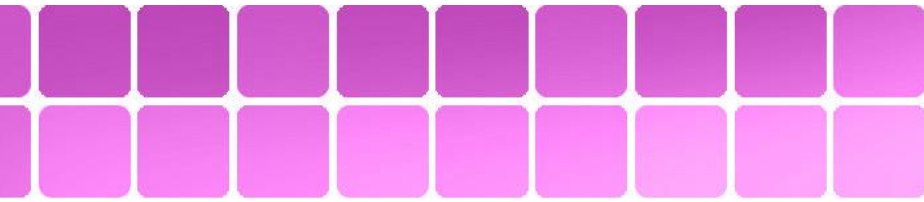


Figure 4. Coût de production moyen de l'atelier caprin fromager [1 000 litres de lait de chèvre produits]
 (Source : projet BioRéférences, campagne 2015)

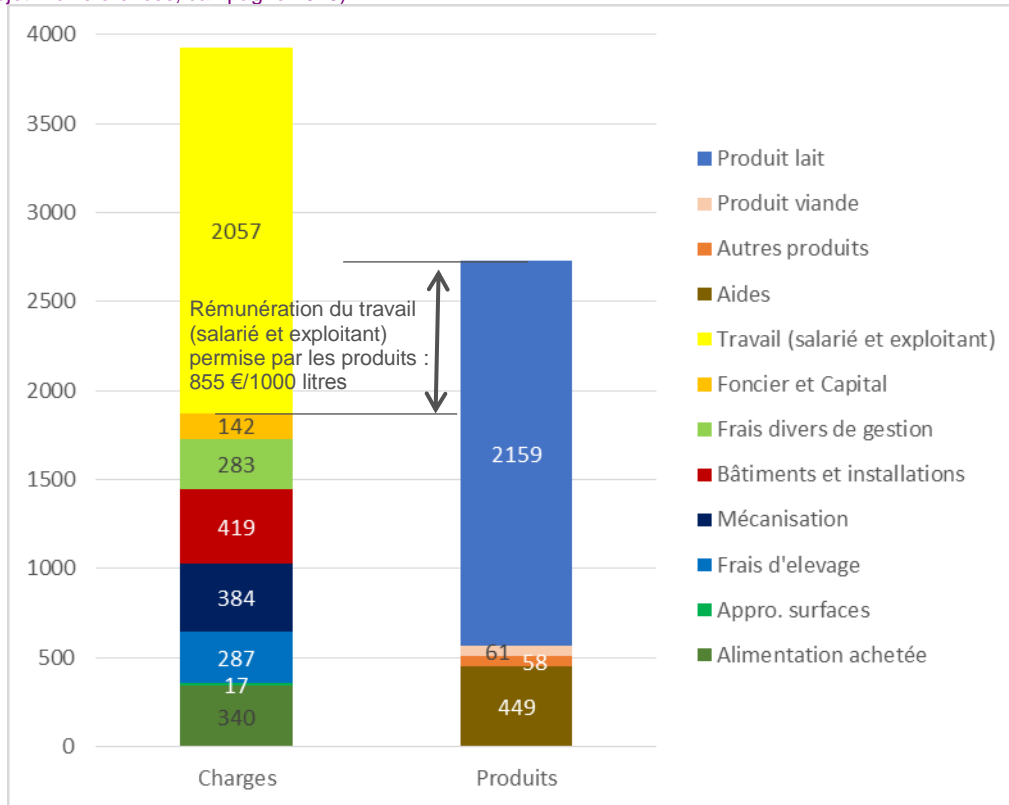
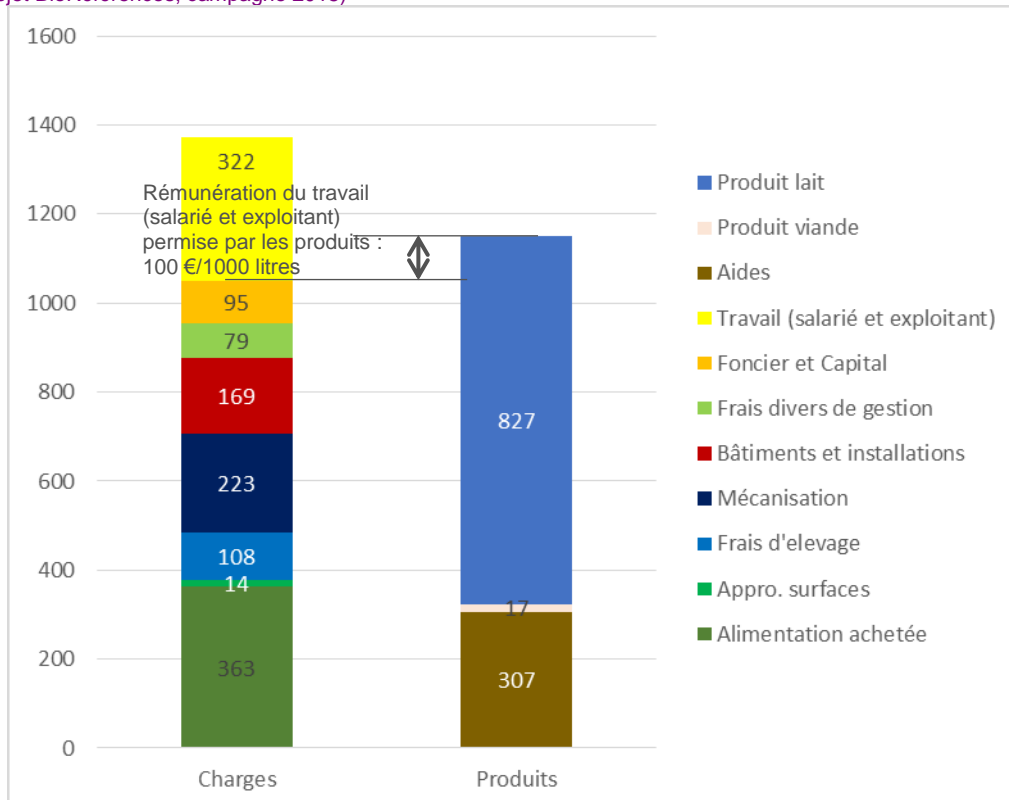


Figure 5. Coût de production moyen de l'atelier caprin livreur [1 000 litres de lait de chèvre produits]
 (Source : projet BioRéférences, campagne 2015)





Pour les exploitations fromagères, le coût de production est relativement élevé compte tenu du faible volume produit : 3 930 €/1000 litres produits. Chez les livreurs, produisant un volume de lait plus important, le coût de production est plus dilué et s'élève à 1 373 €/1000 litres produits.

Pour les mêmes raisons, la charge liée au travail constitue une part plus importante du coût de production pour les fromagers. Enfin, l'alimentation achetée est une charge importante chez les livreurs, compte tenu des objectifs de productivité laitière généralement plus élevés.

Pour tenir compte de la variabilité de la composition de la main d'œuvre dans les exploitations suivies (présence de main d'œuvre salariée ou non), la rémunération du travail permise par le produit indiquée ici correspond à la rémunération de toute la main d'œuvre, exploitante et salariée. Pour les élevages fromagers, la rémunération du travail permise par le produit de l'atelier caprin s'étend de 0,2 à 1,1 SMIC/UMO pour une moyenne de 0,6 SMIC/UMO. Pour les livreurs, cette rémunération permise par le produit de l'atelier caprin s'étend de 0 à 2 SMIC/UMO pour une moyenne de 0,6 SMIC/UMO. Seulement 1 élevage fromager et 2 élevages livreurs atteignent ou dépassent un SMIC/UMO dégagé par l'atelier caprin.

4. Conclusion

L'analyse du petit échantillon présentée ici s'illustre en plus par une forte hétérogénéité dans les systèmes suivis et leurs fonctionnements. Les moyennes indiquées cachent une grande variabilité dans les résultats individuels des exploitations suivies.

Dans ces élevages caprins du Massif central en agriculture biologique, les composantes du revenu disponible sont :

- la quantité de lait par UMO, étroitement lié au revenu dégagé par l'exploitation,
- la marge brute dégagée par l'atelier est influencée essentiellement par la valorisation du litre de lait produit et les charges d'alimentation,
- le niveau d'investissement illustré par le poids des charges de structures.





LEXIQUE

Charges opérationnelles : Sommes des charges variables, liées au volume annuel de l'activité (charges alimentaires, charges de surfaces, charges de transformation et commercialisation, frais d'élevage...)

Charges de structure : Ensemble des dépenses fixes, indépendantes du volume de l'activité d'une année à l'autre (charges sociales et salariales, amortissements, entretien des bâtiments et matériels, assurances, EDF...)

Coût de production : Coût global de l'activité de l'atelier indépendamment du niveau d'autofinancement ou de propriété des moyens de production ; il correspond à l'approche "comptable" des charges de l'atelier, et comprend trois types de charges : les charges courantes (dépenses de l'exercice ajustées des variations de stocks), l'amortissement du matériel et des bâtiments utilisés pour la production, et des charges dites "supplémentaires".

Excédent Brut d'Exploitation [EBE] : Différence entre le produit et les charges de l'exploitation, hormis les amortissements et les frais financiers

Marge brute caprine : Différence entre la valeur de la production de l'atelier caprin (produit brut de l'atelier) et ses charges opérationnelles

Prix de revient : Prix de vente nécessaire pour rémunérer la main-d'œuvre et les capitaux propres de l'atelier à un niveau déterminé, compte tenu du montant déjà couvert par ailleurs par les aides et les produits joints.

Produit brut : Valeur des biens et services produits au cours d'une campagne et liés aux activités du système de production (vente de produits végétaux, vente de produits animaux, aides d'exploitation...)

Produit caprin : Valeur des biens et services produits au cours d'une campagne et liés à l'atelier caprin (vente de lait ou fromages, vente de chevreaux et de chèvres de réforme...)

Revenu disponible : Produits brut + produits financiers – charges opérationnelles – charges de structure – charges financières

Surface Agricole Utile [SAU] : Ensemble des surfaces utilisées, hors surfaces pastorales

Surface Fourragère Principale [SFP] : Ensemble des surfaces fourragères

Unité Gros Bétail [UGB] : Unité qui correspond à l'ingestion de 4 750 kg MS de fourrages par an ; en filière caprine une chèvre équivaut à 0,17 UGB caprin

Unité de Main d'Œuvre [UMO] : Unité qui correspond à une personne occupée à plein temps sur une exploitation





CONTACTS FILIERE CAPRINE

Pôle Agriculture Biologique Massif Central [Coordination générale du projet]

VetAgro Sup, campus agronomique de Clermont
89 avenue de l'Europe – BP 35
63 370 LEMPDES
Tél/fax : 04 73 98 69 57
@ : www.itab.asso.fr/reseaux/polebio.php
Contact : Julie GRENIER
Mail : jgrenier.polebio@gmail.com

APABA

Carrefour de l'agriculture
12 026 Rodez cedex 9
Tél / fax : 05 65 68 11 52
@ : www.aveyron-bio.fr
Contact : Alexandre BANCAREL
Mail : filiere@aveyron-bio.fr

Chambre d'agriculture de la Drôme

Maison familiale Quartier Chaumeane
26 400 DIVAJEU
Tél : 04 27 46 47 06
Contact : Christel NAYET
Mail : christel.nayet@drome.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Lozère

5 Place Paul Comte
48 400 FLORAC
Tél : 04 66 45 13 58
@ : www.lozere.chambagri.fr
Contact : Françoise BOUILLON
Mail : francoise.bouillon@lozere.chambagri.fr

Institut de l'élevage

BP 42118
31 321 CASTANET-TOLOSAN
Tél : 05 61 75 44 44
@ : www.idele.fr
Contact : Catherine DE BOISSIEU
Mail : catherine.deboissieu@idele.fr

Chambre d'agriculture de la Corrèze

Puy-Pinçon Immeuble consulaire Tulle Est
19 000 TULLE
Tél : 05 55 21 55 68
@ : www.limousin.synagri.com
Contact : Sylvie DENIS
Mail : sylvie.denis@correze.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Loire

43 avenue Albert Raimond
42270 ST PRIEST EN JAREZ
Tél : 04 77 91 43 02
@ : www.terresdeloire.fr
Contact : Philippe ALLAIX
Mail : philippe.allaix@loire.chambagri.fr

BIO BOURGOGNE [ex-SEDARB]

19, avenue Pierre Larousse
BP 382
89006 AUXERRE cedex
Tél : 03 86 72 92 20
@ : www.biobourgogne.fr
Contact : Aurélie BILLON
Mail : aurelie.billon@biobourgogne.org



LE PROJET BIOREFERENCES

Maîtrise d'ouvrage et coordination : Pôle AB Massif Central

Projet financé dans le cadre de la Convention de Massif / Massif Central

1ère tranche (mi 2015/2016) financée par l'Etat (FNADT), les régions Languedoc-Roussillon, Auvergne et Rhône-Alpes, et les départements de l'Aveyron et de la Corrèze

2ème tranche (année 2017) financée par l'Etat (FNADT), la région Nouvelle Aquitaine (*dossier en instance*) et le département de la Corrèze

